



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**

**Tenue le lundi 2 août 2021 à 19 h 30
à laquelle sont présents :**

Messieurs les conseillers, Marc-André Laberge, Éric Payette, Sébastien Rémillard et Michel Vaillancourt, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Douglas Brooks.

Sont absents : MM. Vincent Meloche et Yves Métras

Monsieur Louis-Alexandre Monast, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire Monsieur Douglas Brooks déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

285-08-2021

**IL EST PROPOSÉ PAR Michel Vaillancourt
APPUYÉ PAR Éric Payette**

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé par le secrétaire-trésorier :

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021
3. Période de questions
4. Direction générale
 - 4.1 Dépôt et présentation du rapport mensuel de juillet de la direction générale
5. Greffe
6. Ressources humaines
 - 6.1 Permanence de l'employée # 132-0002
7. Finances
 - 7.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires
 - 7.2 Remboursement de taxes (trop payé)
 - 7.3 Annulation d'intérêts sur compte de taxes
 - 7.4 Augmentation de l'enveloppe TECQ 2019-2023
8. Sécurité publique
 - 8.1 Dépôt - Entente intermunicipale en matière de protection contre les incendies
 - 8.2 Dépôt - Procès-verbal de la rencontre du 27 juillet du Service incendie
9. Transports et voirie
 - 9.1 Demande de prolongement de la zone de 50 km/h sur la Route 209 dans Franklin-Centre auprès du MTQ
 - 9.2 Initiative d'aménagement de l'intersection des routes 209 et 202 auprès du MTQ
 - 9.3 Identification du chemin Erskine
 - 9.4 Mandat du comité de voirie - Développement d'un plan quinquennal
10. Hygiène du milieu
 - 10.1 Adoption du rapport d'activité du mois de juillet du Chargé de projet du réseau d'égout et d'aqueduc
 - 10.2 Reconduction de l'initiative de la collecte d'EPI usagés dans les écoles dès la rentrée scolaire d'août
11. Urbanisme et environnement
 - 11.1 Adoption du rapport d'activité du mois de juillet du responsable de l'urbanisme
 - 11.2 Signalements et infractions pour juillet
 - 11.3 Avis de motion pour une modification au règlement de lotissement 275 (reporté)
 - 11.4 Adoption du premier projet de règlement 272-9 - Modification pour autoriser plus de catégories de bâtiments accessoires et des tailles atteignant 100 m²
 - 11.5 Nomination des signataires des opérations cadastrales pour la municipalité et ratification des signatures antérieures
 - 11.6 Nomination de la compagnie SPCA Refuge Monani-Mo et ses employés comme fonctionnaires désignés pour l'application de certains règlements
 - 11.7 Adoption du second projet et entrée en vigueur du règlement 275-3 modifiant le règlement de lotissement 275 (reporté)
 - 11.8 Invalidation d'une résolution antérieure - Résolution 039-12-16
 - 11.9 Avis d'information sur les règles applicables du Code de gestion des pesticides
 - 11.10 Demande de participation des élus aux consultations publiques pour la refonte du Plan d'urbanisme en cours



- 11.11 Avis de motion en vue d'un règlement ou d'une politique visant une occupation du domaine public et privé par des camions-cuisines et mise en place d'un projet pilote
- 11.12 Avis de motion pour modifier le règlement de zonage 272 sur l'entreposage
- 11.13 Avis de motion pour modifier le règlement 211 portant sur la numérotation des maisons et des terrains
- 11.14 Orientation du projet de réseau de sentiers pédestres
- 12. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 12.1 Demande d'aide financière - Groupe Voitures Européennes d'Autrefois
 - 12.2 Orientation du projet de bacs à jardin
- 13. Développement économique
- 14. Correspondance
- 15. Divers
 - a. Lettre de remerciement
 - b. Usine de Havelock
- 16. Documents à consulter
 - 16.1 PV de la MRC mai
- 17. Parole aux élus
- 18. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021

ATTENDU QU'une assemblée ordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le lundi 5 juillet 2021;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

286-08-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Payette et appuyé par le conseiller Sébastien Rémillard

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 juillet 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

4. Direction générale

4.1 Dépôt et présentation du rapport mensuel de juillet de la direction générale

ATTENDU QUE le directeur général a déposé au conseil municipal le rapport mensuel pour le mois de juillet 2021;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie dudit rapport et attestent tous en avoir fait la lecture;

287-08-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt
APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU QUE ce Conseil prenne acte dudit rapport. Il y a dispense de lecture du rapport lors de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Greffe

Aucun point soulevé.

6. Ressources humaines

6.1 Permanence de l'employée # 132-0002

ATTENDU QU'il convient de modifier le statut d'emploi de la coordonnatrice de projets à la direction générale au terme de la période de probation de six mois, les membres du Conseil se déclarant satisfaits des services rendus;

288-08-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accorde la permanence d'emploi à la coordonnatrice de projets à la direction générale, avec les avantages sociaux inhérents à ce statut;

QUE l'employée soit nommée et pouvant agir à titre de Directrice générale adjointe lorsque nécessaire et seulement en l'absence du Directeur général, Louis-Alexandre Monast;

QUE lorsque l'employée agit à titre de Directrice générale adjointe puisse le faire au même titre que le Directeur général en son absence quant aux pouvoirs disciplinaires, de dépense, de gestion, de contrôle et de direction inhérents et essentiels à une saine gestion administrative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



7. Finances

289-08-2021 **7.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires**
II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU D'approuver la liste des déboursés, du chèque no 25212 au chèque no 25267, du mois de juillet pour un montant de 110 792,15 \$, que la liste des déboursés fasse partie intégrante du procès-verbal et qu'elle soit conservée dans un registre prévu à cet effet;

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de 56 719,88 \$ déposée à la présente séance. Il y a dispense de lecture de cette liste;

D'approuver les salaires des employés municipaux et des élus totalisant 39 714,47\$ pour la période du 27 juin au 31 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

290-08-2021 **7.2 Remboursement de taxes (trop payé)**
ATTENDU QUE le propriétaire associé au matricule #F7390 62 7428 demande un remboursement de taxes municipales au motif qu'elles ont été payées en trop;
EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette
APPUYÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents;

DE rembourser au citoyen concerné la somme de 237,48 \$ représentant le montant de taxes municipales payées en trop à la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

291-08-2021 **7.3 Annulation d'intérêts sur compte de taxes**
ATTENDU QUE le compte associé au matricule F7291 83 0055 41 n'aurait pas dû généré intérêts et pénalités, les paiements ayant été effectués dans le délai requis;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

D'annuler les intérêts au matricule F7291 83 0055 représentant la somme de 32,39 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Dépôt - Augmentation de l'enveloppe TECQ 2019-2023

Une correspondance provenant de Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales datée du 7 juillet est adressée à Monsieur Brooks, informant qu'un soutien financier sera ajouté aux sommes déjà prévues dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 : soit un montant additionnel de 237 073 \$, portant donc l'enveloppe totale à 1 276 503 \$.

8. Sécurité publique

8.1 Dépôt - Entente intermunicipale en matière de protection contre les incendies

L'entente intermunicipale en matière de protection contre les incendies est présentée au Conseil, impliquant les municipalités de Howick, Très-Saint-Sacrement et Howick, du 3 mai 2021 au 30 avril 2026. Étant donné que l'entente n'est qu'un renouvellement et que nous n'avons pas changé la nature de celle-ci, le dépôt de ladite entente intermunicipale en matière de protection contre les incendies a été reconnu par les membres du conseil. Les membres ayant attesté avoir lu l'entente, il y a dispense de lecture.

8.2 Dépôt - Procès-verbal de la rencontre du 27 juillet du Service incendie

Le procès-verbal du Service incendie de cette rencontre est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

9. Transports et voirie

9.1 Demande de prolongement de la zone de 50 km/h sur la route 209 dans Franklin-Centre auprès du MTQ

ATTENDU la problématique d'excès de vitesse connue dans la zone de 70 km/h sur la route 209 entre l'intersection avec la route 202 et l'usine de production Leahy située au 1772 route 209;

ATTENDU les plaintes de certains citoyens de Franklin-Centre qui résident sur cette portion de la route 209 en regard aux excès de vitesse fréquents des usagers de la route;
ATTENDU QUE la signalisation de la zone de 50 km/h s'étendait sur environ un (1) kilomètre, il y a de cela quelques années maintenant;

ATTENDU QUE la zone de 50 km/h actuelle sur la route 209 est d'une longueur



292-08-2021

approximative de 304 mètres, tel que déposé sur le plan lors de la séance;
ATTENDU QUE la zone de 50 km/h souhaitée sur la route 209 serait d'une longueur approximative de 1 100 mètres, soit 796 mètres de plus que ladite zone actuelle, tel que déposé sur le plan lors de la séance;
ATTENDU QUE cette route est sous juridiction du Ministère du Transport et que la municipalité se doit de transmettre une résolution du conseil afin de demander une modification à la limite de vitesse affichée;
II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard
APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette
ET RÉSOLU DE déposer une demande afin de prolonger la zone de 50 km/h sur la route 209 d'environ 796 mètres auprès du MTQ;
QUE la zone de 50 km/h souhaitée puisse s'étendre depuis l'intersection entre les routes 202 et 209 jusqu'au 1772 route 209;
QUE la direction générale concerte l'entreprise Les Vergers Leahy afin de déposer une demande conjointement avec la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Initiative d'aménagement de l'intersection des routes 209 et 202 auprès du MTQ

293-08-2021

ATTENDU QUE l'espace vacant au centre de l'intersection de la route 209 et la problématique de stationnement reconnue par le MTQ;
ATTENDU QUE le MTQ à ce que la Municipalité propose un plan d'aménagement conformément aux critères et exigences précis qui encadre le type d'aménagement possible en question;
ATTENDU QUE cet endroit devrait être aménagé grâce aux services d'un expert ou aménagiste en la matière;
ATTENDU l'orientation du conseil municipal de développer et aménager des lieux publics en regard au projet de Bonification des infrastructures physiques et récréatives;
ATTENDU l'obtention de la subvention de 50 000 \$ dans le cadre de l'aide financière des projets locaux de vitalisation provenant du Fond Région Ruralité (FRR) Volet 4 du MAMH;
II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt
ET RÉSOLU DE mandater un paysagiste-aménagiste, expert en la matière et à déposer un plan d'aménagement directement auprès du MTQ pour ladite zone;
QUE l'aménagement conceptualisé et déposé soit de nature emblématique, florale et facile d'entretien et permettant de faire rayonner la Municipalité;
QUE l'aménagement prévoit l'implantation d'une sculpture monumentale et représentative des attraits agrotouristiques du territoire municipal;
QUE le coût du projet soit entièrement absorbé par la subvention du FRR-Volet 4, comme prévu lors du dépôt de la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Identification du chemin Erskine

294-08-2021

ATTENDU QUE le chemin est identifié avec une faute d'orthographe (Erskin plutôt que Erskine);
ATTENDU QU'il y a un seul poteau d'identification sur tout le chemin Erskine;
ATTENDU QU'il est important de bien identifier le chemin Erskine pour faciliter le travail des services de livraison;
ATTENDU QU'il n'est pas évident où le chemin Erskine finit et où le chemin Dumas commence;
ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la collectivité de bien identifier les chemins;
II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt
APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard
ET RÉSOLU D'accepter une dépense pour acheter les poteaux et les panneaux d'identification manquant du chemin Erskine;
QUE le poteau d'identification soit positionné vis-à-vis le chemin Gowan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Mandat du comité de la voirie - Développement d'un plan quinquennal

295-08-2021

ATTENDU l'inexistence d'un plan quinquennal de la voirie pour les routes municipales du territoire;
ATTENDU l'importance pour le Conseil de continuer l'entretien et d'investir dans son réseau de voirie municipale;
ATTENDU QU'il est du rôle du comité de la voirie de faire des recommandations concernant les sujets touchant la voirie municipale auprès du Conseil municipal;
II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt
ET RÉSOLU DE mandater le comité de la voirie à développer un plan quinquennal



d'entretien et d'investissement pour le réseau des routes municipales et en faire la recommandation auprès du Conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Hygiène du milieu

10.1 Adoption du rapport d'activité du mois de juillet du Chargé de projet du réseau d'égout et d'aqueduc

ATTENDU le dépôt du rapport de juillet du Chargé de projet du réseau d'égout et d'aqueduc;

296-08-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte ledit rapport du mois de juillet et accepte les recommandations émises par le chargé de projet responsable du réseau d'égout et d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Reconduction de l'initiative de la collecte d'EPI usagés dans les écoles dès la rentrée scolaire d'août

ATTENDU l'initiative municipale de collecte d'EPI usagés;

ATTENDU l'offre de service est appréciée par les citoyens et les écoliers;

ATTENDU le coût quasi nul de cette initiative depuis sa mise en œuvre;

297-08-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU QUE de reconduire ladite initiative jusqu'en décembre 2021;

QU'une réévaluation de la reconduction de l'initiative de la collecte d'EPI usagés soit effectuée en fin d'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Urbanisme et environnement

11.1 Adoption du rapport d'activité du responsable de l'urbanisme (juillet)

ATTENDU QUE le responsable du Service d'urbanisme a déposé au conseil municipal le rapport d'activité municipale de juillet du département de l'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie dudit rapport et attestent tous en avoir fait la lecture;

298-08-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE ce Conseil prenne acte dudit rapport. Il y a dispense de lecture du rapport lors de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Signalements et infractions pour juillet

ATTENDU QUE le responsable de l'urbanisme a déposé au conseil municipal le rapport des signalements et des infractions en cours;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie dudit rapport et attestent tous en avoir fait la lecture;

299-08-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE ce Conseil prenne acte dudit rapport. Il y a dispense de lecture du rapport lors de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Avis de motion pour une modification au règlement de lotissement 275

Le dossier reporté à une date ultérieure.

11.4 Adoption du premier projet de règlement 272-9 - Modification pour autoriser plus de catégories de bâtiments accessoires et des tailles atteignant 100 m²

ATTENDU QU'UN avis de motion a été déposé le 7 juin 2021;

ATTENDU QUE la municipalité de Franklin souhaite faciliter la construction de bâtiment accessoire compatible avec les besoins de ses résidents;

ATTENDU QUE le règlement de zonage est très restrictif sur le type des bâtiments accessoires autorisés et la taille maximale de ceux-ci;

ATTENDU QU'IL est dans l'intérêt de la municipalité de modifier son règlement de zonage pour être plus permissif sur les bâtiments accessoires;

ATTENDU QUE les modifications proposées pour les bâtiments accessoires autorisés à la municipalité de Franklin répondent aux objectifs du plan d'urbanisme et sont dans l'intérêt commun d'être plus permissif sur les bâtiments accessoires;

ATTENDU QUE les modifications proposées ne changent pas le coefficient d'emprise



300-08-2021

au sol et le coefficient d'occupation du sol maximal permis pour un terrain;
II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt
APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette
ET RÉSOLU D'ADOPTER le projet de règlement 272-9 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.5 Nomination des signataires des opérations cadastrales pour la municipalité et ratification des signatures antérieures

301-08-2021

ATTENDU que la Municipalité doit pouvoir autoriser des opérations cadastrales pour ses propres fins;
ATTENDU qu'il y a lieu de nommer une personne autorisée à signer de telles demandes;
II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt
APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard
ET RÉSOLU D'autoriser le directeur de l'urbanisme ou le responsable du Service d'urbanisme à signer toute demande d'opération cadastrale pour et au nom de la Municipalité de Franklin;
DE ratifier toute telle demande ayant pu être formulée par le Responsable de l'urbanisme par le passé et plus particulièrement, celle en date du 7 juillet 2021 numéro R25383-1-4rpl, minute : 4248 concernant le remplacement des lots 5 621 051, 5 621 053 du cadastre du Québec, soit les lots projetés 6 458703 à 6 458 708.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.6 Nomination de la compagnie SPCA Refuge Monani-mo et ses employés comme fonctionnaires désignés pour l'application de certains règlements

302-08-2021

ATTENDU QU'une entente a été conclue avec la SPCA Refuge Monani-mo pour la gestion des animaux sur le territoire franklinois;
ATTENDU QUE la compagnie SPCA Refuge Monani-mo et ses employés ont les compétences nécessaires pour l'application des règlements municipaux;
ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de déléguer le contrôle animalier à des spécialistes du domaine;
II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge
APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard
ET RÉSOLU QUE la SPCA Refuge Monani-mo et ses employés soient identifiés comme étant des fonctionnaires désignés en tant personnes responsables de la surveillance des chiens errants, de l'application du règlement #406 concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec, de l'application du règlement #332 sur les nuisances sur les questions d'animaux, de tout autre règlement de la municipalité sur les animaux et de l'application de tout règlement découlant de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.7 Adoption du second projet et entrée en vigueur du règlement 275-3 modifiant le règlement de lotissement 275

Reportée à une date ultérieure.

11.8 Invalidation d'une résolution antérieure - Résolution 039-02-16

303-08-2021

ATTENDU QUE la résolution 039-02-16 prévoit que la cession pour fins de parc ne sera pas exigée lors d'une opération cadastrale;
ATTENDU QUE la municipalité de Franklin désire offrir plus de parcs et d'espaces verts pour ses résidents;
ATTENDU QUE la majorité des opérations cadastrales sont assujetties aux règles pour les cessions pour fins de parcs;
II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt
APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard
ET RÉSOLU QUE la municipalité de Franklin exige une cession pour fins de parc en superficie lors d'un lotissement pour les projets de Les Terres du Soleil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.9 Avis d'information sur les règles applicables du Code de gestion des pesticides

ATTENDU QUE le Code de gestion des pesticides est opposable aux utilisateurs de pesticides;
ATTENDU QUE l'application et la gestion des règles du Code de gestion des pesticides sont sous la juridiction du MELCC dans le cadre de la Loi sur les pesticides;
ATTENDU QUE le Code de gestion des pesticides est applicable à partir de 30 m des limites des lots déjà bâtis en périmètre urbain et à 30 m des bâtiments à l'extérieur des



périmètres urbains;

ATTENDU QU'un agriculteur qui souhaite faire de l'épandage de pesticides à moins de 30 m des immeubles protégés (terrains et/ou bâtiments selon les cas) doit obtenir une autorisation auprès du Ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin est au courant d'infractions au Code de gestion des pesticides par certains vergers à proximité du périmètre urbain de Saint-Antoine-Abbé;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de protéger ses résidents des effets des pesticides;

ATTENDU QU'aucun projet n'a été déposé par le promoteur potentiel;

304-08-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Franklin ne débute une campagne de sensibilisation sur les enjeux sur les pesticides;

QU'il n'y ait aucune action du Service d'urbanisme en rapport au Code de gestion des pesticides;

QU'un comité des ressources humaines soit organisé sous peu afin de traiter le cas et d'évaluer la problématique directement avec l'employé en question et en rapport au conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.10 Demande de participation des élus aux consultations publiques pour la refonte du Plan d'urbanisme en cours

ATTENDU QUE plusieurs citoyens ont manifesté leurs désirs de faire part de leurs opinions aux élus;

ATTENDU QU'il y a plusieurs jours prévus de consultations publiques pour la refonte du plan d'urbanisme et des règlements qui en découlent;

ATTENDU QUE les élus sont des citoyens et peuvent manifester leurs opinions au Service d'urbanisme lors des consultations publiques;

ATTENDU QUE les élus ne sont pas assignés à des districts et qu'ils sont donc les représentants de chacun des citoyens;

305-08-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

ET RÉSOLU QUE les élus soient présents pour certaines plages horaires lors des consultations publiques afin de pouvoir discuter avec leurs citoyens et se rapprocher des enjeux et préoccupation en lien avec le processus de refonte du Plan d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.11 Avis de motion en vue d'un règlement ou d'une politique visant une occupation du domaine public et privé par des camions-cuisines et mise en place d'un projet pilote

ATTENDU QUE les demandes grandissantes de la population pour une offre alimentaire et de restauration de qualité et plus diversifiée;

ATTENDU les demandes récentes de propriétaires de camions-cuisines voulant s'opérer sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de permettre ces activités à travers d'un règlement-cadre et approprié pour le contexte de la municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion est donné par le conseiller Sébastien Rémillard à l'effet que lui-même, ou en son absence un autre conseiller, déposera et présentera à une séance ultérieure un projet de règlement en vue d'adopter le 1^{er} projet de règlement en vue d'un règlement ou une politique visant une occupation du domaine public et privé par des camions-cuisines afin de permettre la cuisine règlement pour camions-cuisines

ATTENDU QUE d'ici l'adoption du règlement en question, qu'il est dans l'intérêt de concerter le milieu de la restauration et les propriétaires de camions-cuisines au cours de l'élaboration dudit règlement;

306-08-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE de lancer un avis de motion en ce sens en vue d'un règlement ou d'une politique visant une occupation du domaine public et privé par des camions-cuisines afin de permettre la cuisine règlement pour camions-cuisines;

QUE ce Conseil tolère la présence de camions-cuisines sur son territoire pour le restant de la saison estivale 2021 sur le territoire de la municipalité au cours de la phase « projet pilote » avant l'adoption d'un règlement ou d'une politique;

QU'une tolérance d'occupation du territoire public et privé sera tolérée par la Direction générale à condition que les occupants et demandeurs de camions de cuisine de rue fassent la preuve, au préalable, du permis octroyé ou de la preuve d'acheminement de la demande de permis auprès du MAPAQ quant au respect des exigences



règlementaires concernant l'aménagement sanitaire des lieux et des véhicules et du respect du règlement sur la formation obligatoire en hygiène et salubrité alimentaires.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.12 Avis de motion pour modifier le règlement de zonage 272 sur l'entreposage

Avis de motion est donné par le conseiller Éric Payette à l'effet que lui-même, ou en son absence un autre conseiller, déposera et présentera à une séance ultérieure un projet de règlement en vue d'adopter le 1^{er} projet de règlement pour un amendement au règlement 272 sur le zonage afin de permettre de l'entreposage de véhicules dans certaines zones. La modification en question sera basée sur une comparaison avec les autres municipalités et analysera les possibilités quant à l'entreposage responsable de voitures en état de fonctionnement avec l'ajout d'écrans visuels, tel qu'une clôture opaque. De plus, pour les zones assujetties au PIIA, les mêmes dispositions s'appliqueront pour ces types d'écrans visuels. Il est souhaité par les élus que les documents de référence faisant partie de la modification réglementaire puissent mettre en lumière un tableau comparatif des autres municipalités quant aux stratégies de gestion et des problématiques d'application d'un tel article de règlement. On désire concerter les citoyens concernés par ces articles de règlement afin de mieux comprendre les défis, les enjeux, les préoccupations ainsi que les solutions réalistes pouvant être mises en place.

11.13 Avis de motion pour modifier le règlement 211 portant sur la numérotation des maisons et des terrains

Avis de motion est donné par le conseiller Sébastien Rémillard à l'effet que lui-même, ou en son absence un autre conseiller, déposera et présentera à une séance ultérieure un projet de règlement en vue d'adopter le 1^{er} projet de règlement pour un amendement au règlement 211 sur la numérotation des maisons et des terrains.

11.14 Orientation du projet de réseau de sentiers pédestres

ATTENDU QUE la résolution 268-07-2021;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt du Conseil municipal d'encourager la pratique de l'activité physique en plein air;

ATTENDU QUE les propriétaires terriens contigus au lot 6 442 126 de propriété municipale pourront soumettre au Ministre des Ressources naturelles une demande de correction cadastrale en vertu de l'article 3048 du Code civil du Québec;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU DE former un comité de négociation formé d'élus présents sur le comité de travail du projet en vue de soumettre une offre aux propriétaires contigus au lot 6 442 126 avant que ceux-ci engagent des frais pour ladite demande de correction cadastrale;

QU'ON avise aussi les procureurs de la municipalité afin de représenter les intérêts du conseil municipal dans la mise en place du projet de sentiers pédestres, si nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Loisirs, culture et vie communautaire

12.1 Demande d'aide financière - Groupe Voitures Européennes d'Autrefois

ATTENDU QUE la demande d'aide financière du Groupe Voiture Européennes d'Autrefois;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

APPUYÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

ET RÉSOLU de ne pas donner suite à la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Orientation du projet de bacs à jardin

ATTENDU QUE de nombreux citoyens ont manifesté leur intérêt à recevoir des bacs à jardin peints à leur domicile;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt du Conseil municipal d'encourager l'agriculture et l'autosuffisance alimentaire;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU d'offrir des bacs peints à l'effigie de la Municipalité au coût de 20,00 \$ par bac à jardin;

DE communiquer à la population l'offre de bacs à jardin au travers des canaux de communication habituels;

307-08-2021

308-08-2021

309-08-2021



QUE les gens intéressés à se procurer des bacs à jardin doivent en faire la demande et le paiement au préalable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Développement économique

Aucun point soulevé.

14. Correspondance

Aucun point soulevé.

15. Divers

Lettre de remerciement pour M. Byette

Le Conseil remercie officiellement Mme Byette pour sa collaboration et l'ouverture exceptionnelle d'offrir son terrain vacant sur la montée Sharpe pour des besoins de stationnement lors de la soirée Blues de Franklin du 31 juillet 2021.

16. Documents à consulter

16.1 Procès-verbaux de la MRC pour mai 2021

17. Paroles aux élus

Sujets à traiter lors de la tenue de la prochaine rencontre du conseil municipal

Il est souhaité par plusieurs élus de traiter les sujets d'implantation d'usine d'asphalte à Havelock ainsi que le sujet du Code de gestion des pesticides.

18. Levée de la séance

310-08-2021

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt


APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 21h31.

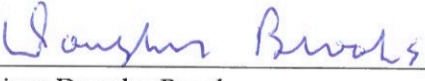
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

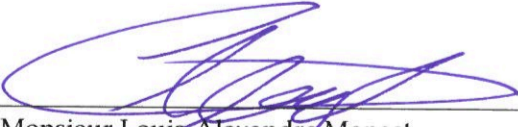
Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.


Monsieur Louis-Alexandre Monast,
Directeur général et secrétaire-trésorier

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 2 août 2021, au sens de l'article 142 du Code municipal.


Monsieur Douglas Brooks,
Maire


Monsieur Louis-Alexandre Monast,
Directeur général et secrétaire-trésorier